



ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP MOLESME, VERTAULT-CHAMP DU RUPT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique insuffisante ayant fait l'objet d'une interdiction de consommation du 08/08/2024 au 21/08/2024.

Des mesures préventives doivent être mises en œuvre par la collectivité pour rétablir la qualité de l'eau de manière durable vis-à-vis des nitrates.

Afin de limiter les traces éventuelles de chlorure de vinyle monomère (observées sur le hameau de la Fouchère), il est nécessaire de renouveler l'eau de la conduite avant utilisation, de porter l'eau à ébullition ou de la stocker quelques heures à l'air libre et à température ambiante avant sa consommation.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : P. DE VERTAULT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 personnes sur 1 commune (VERTAULT). Le responsable des installations est : « SIAEP DE MOLESME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE MOLESME » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Qualité insuffisante

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 46 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Teneurs supérieures à 40 mg/l

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 43,4 mg/L

Valeur maxi : 48,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 344

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Observé sur le hameau de la Fouchère

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,495 microgramme/L

Valeur maxi : 0,78 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

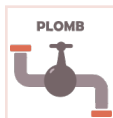
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 27 °f

Valeur maxi : 27 °f

Quelques conseils



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/05/2025

UDI 021001519

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.